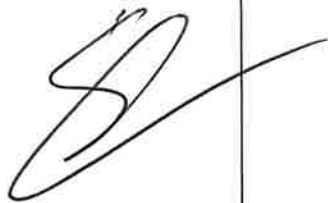


SAS 2SAL INVEST
Au capital de 743 500,00 Euros

8 Rue Lacarrière
94370 SUCY-EN-BRIE
RCS CRETEIL 938 899 317

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 13 décembre 2025

N° d'ordre	Nom et adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	Monsieur CARREIRA VIEIRA Sergio Né le 25 novembre 1977 à LEIRIA (99) De nationalité portugaise Demeurant au 8 Rue Lacarrière à SUCY-EN-BRIE (94370) Marié	73 600 Parts En pleine propriété	73 600 Voix En pleine propriété	
	Madame CARREIRA VIEIRA Anabela Née le 16 aout 1974 à SAINT-MAUR DES FOSSÉS (94) De nationalité française Demeurant au 8 Rue Lacarrière à SUCY-EN-BRIE (94370) Mariée	750 Parts En pleine propriété	750 Voix En pleine propriété	

Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence, du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire arrêté aux associés présents ou représentés possédant un ensemble de 74 350 parts.

Le Président

Monsieur CARREIRA VIEIRA Sergio

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 décembre,
A 14 heures,

La Société dénommée 2SAL INVEST, Société par Actions Simplifiée, au capital de 743 500,00 euros, divisée en 74 350 actions de 1 000,00 € chacune, dont le siège est au 8 Rue Lacarrière 94370 SUCY-EN-BRIE, identifiée au SIREN sous le numéro 938 899 317 est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRÉTEIL.

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 8 Rue Lacarrière 94370 SUCY-EN-BRIE, sur convocation de la présidence.

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, à savoir :

- Le rapport sur le but de l'opération envisagée et ses modalités financières ;
- Le texte de la résolution proposée
- Modification corrélative des statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présent en entrant en séance.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par le Président de la société 2SAL INVEST :

Monsieur CARREIRA VIEIRA Sergio

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants :

Sont présents :

- **Monsieur CARREIRA VIEIRA Sergio**
Propriétaire de 73 600 parts et 73 600 voix, en pleine propriété,
- **Madame CARREIRA VIEIRA Anabela**
Propriétaire de 750 parts et 750 voix, en pleine propriété,

Le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

- Modification du siège social de la société ;
- Modifications des Statuts ;
- Pouvoirs pour formalités

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège sociale pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le souhait des associés à transférer le siège social de la société consent et approuve le changement d'adresse du siège, la SAS 2SAL INVEST, au sein du même département.

La société demeurerait au :

- **8 Rue Lacarrière 94370 SUCY-EN-BRIE**

Qui est transféré au :

- **1 Bis Rue de la Pompadour 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER**

Cette résolution est mise aux voix :

Voix pour : 74 350 voix
Voix contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 74 350 voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir approuvé la première résolution met au vote la modification des Statuts consécutives au transfert de siège social dans le même département.

Cette résolution est mise aux voix :

Voix pour : 74 350 voix
Voix contre : 0 voix
Absentions : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 74 350 voix.

Les Statuts seront donc modifiés en conséquence.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix :

Voix pour : 74 350 voix

Voix contre : 0 voix

Absentions : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 74 350 voix.

Aucune autre question n'étant posée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Fait à SUCY-EN-BRIE, Le 13 décembre 2025

Le Président

Monsieur CARREIRA VIEIRA Sergio

